



La consommation d'énergie en 2015 sur le pays de Lorient **1**

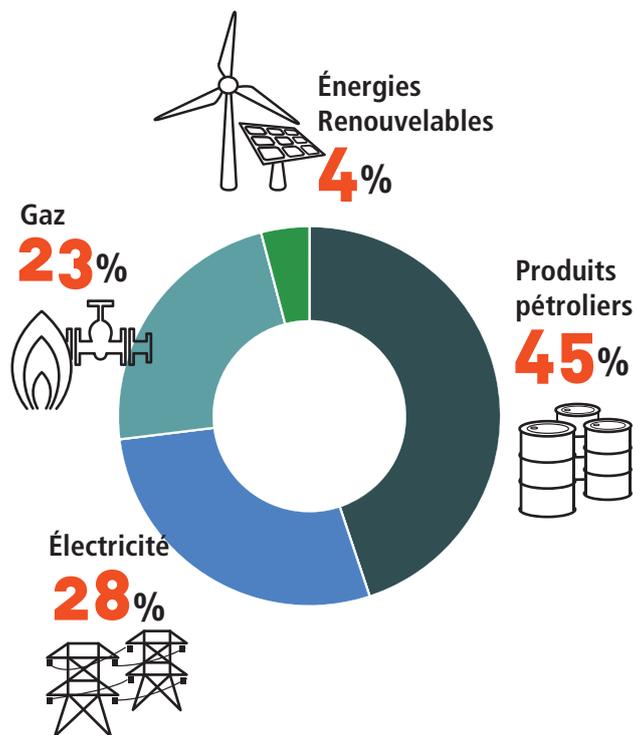
Consommation énergétique finale par secteur

4200 GWh (360 Ktep) consommés en 2015 sur le Pays de Lorient

1/2 pour le bâtiment (résidentiel + tertiaire) près d'**1/3** pour les transports



Consommation des produits



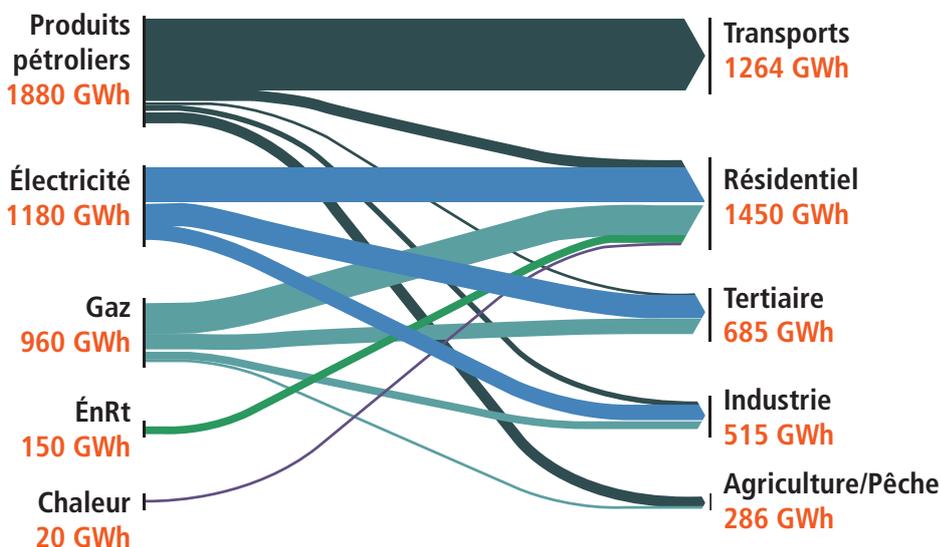
2/3 des produits pétroliers consommés par les transports

(mobilité quotidienne + longue distance + fret)

Le gaz et l'électricité représentent la moitié de la consommation du territoire mais les 3/4 de l'énergie du secteur résidentiel.

LA DONNÉE : la donnée est extraite de l'outil Équité, développé par Burgeap et Business Geografic. Équité permet de croiser tous types d'indicateurs (statistiques socio-économiques de l'Insee, bases de données géographiques, référentiels métier spécialisés) pour réaliser des diagnostics territoriaux automatisés. Ici l'analyse énergétique "territoriale" se focalise sur les consommations des acteurs territoriaux, à savoir les habitants et les entreprises du territoire.

Flux énergétiques sur le territoire (2015)

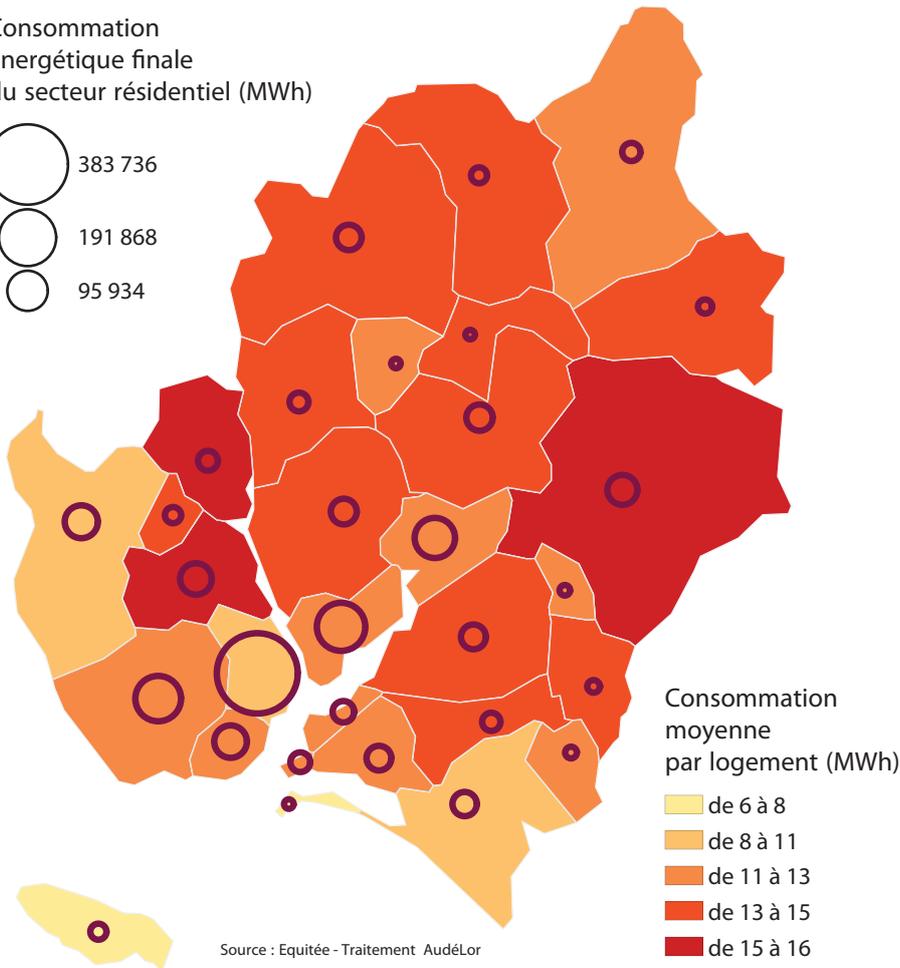
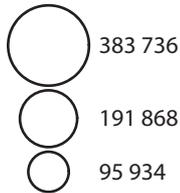


La consommation énergétique finale résidentielle en 2015

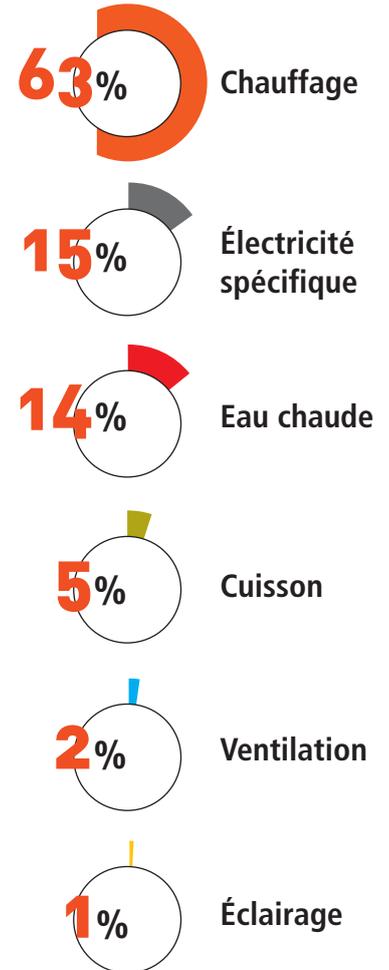
1451 Gwh
de consommation énergétique pour le secteur résidentiel

soit **12,16 Mwh** de consommation moyenne annuelle par logement.

Consommation énergétique finale du secteur résidentiel (MWh)



Source : Equitée - Traitement AudéLor



NOTE : Les consommations énergétiques sont exprimées en énergies finales pour quantifier les consommations vues par l'utilisateur final (en entrée de son logement).

Le lien avec le SCoT et le PCAET :

L'étude "programmation énergétique" menée sur le territoire du pays de Lorient et son volet prospectif permettent d'identifier les objectifs sectoriels en matière d'efficacité énergétique et les actions à mener à horizon 2050. La stratégie retenue est intégrée dans le SCoT et le PCAET.

Elle prévoit une réduction de la consommation énergétique de 60 % sur le transport de personnes par le développement du vélo, du covoiturage et une réduction des produits pétroliers pour l'usage des véhicules motorisés. Elle prévoit également une baisse de 39 % de la consommation énergétique dans le secteur résidentiel et de 23 % dans le secteur tertiaire par une forte rénovation et un changement de mix énergétique pour le chauffage.